



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Préservation de l'enseignement agricole en Corse

Question écrite n° 5072

Texte de la question

M. Paul-André Colombani alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les récentes décisions concernant la carte de formation des lycées agricoles de Corse, qui suscitent une vive inquiétude au sein des communautés éducatives, des élèves et de leurs familles. En effet, l'ensemble des syndicats de l'enseignement agricole en Corse dénonce la décision du ministère de supprimer l'option « transformation alimentaire » du bac sciences et technologies de l'agriculture et du vivant (STAV) à Borgo, de regrouper plusieurs options de bac en une seule classe à Borgo et Sartène et de ne pas allouer les heures nécessaires à la poursuite du bac pro agroéquipement à Sartène. Ces mesures, motivées par des considérations budgétaires, risquent pourtant de fragiliser l'enseignement agricole en Corse en réduisant son attractivité et en compromettant l'adaptation des formations aux besoins des filières locales. Or l'enseignement agricole constitue un enjeu stratégique pour l'avenir de la Corse. Il est essentiel de former la jeunesse aux métiers de l'agriculture et de l'accompagner dans son installation afin de garantir la pérennité et le développement des filières agricoles insulaires. Affaiblir ces formations revient à fragiliser tout un secteur économique essentiel au développement de la région et à décourager les vocations dans un contexte où le renouvellement des générations agricoles est déjà un défi majeur. Ces décisions sont d'autant moins bien accueillies qu'elles semblent entrer en contradiction avec les engagements du Premier ministre, M. François Bayrou, qui avait assuré que le projet de loi de finances 2025 ne poursuivrait pas les suppressions de postes initiées par le précédent gouvernement. Elles vont également à l'encontre des recommandations pédagogiques édictées par l'inspection de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), qui préconise un enseignement adapté aux spécificités professionnelles des élèves. Dans ce contexte, il lui demande de répondre aux attentes légitimes des communautés éducatives en garantissant les moyens nécessaires au maintien d'un enseignement agricole de qualité en Corse, en préservant l'intégrité de la carte de formation votée par l'Assemblée de Corse et en assurant une dotation horaire globale suffisante pour le bon fonctionnement de ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Paul-André Colombani](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5072

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1684